

Déclaration sur les changements climatiques de la Société Financière Manuvie

À la Société Financière Manuvie (SFM), nous prenons des mesures pour réduire notre empreinte écologique, soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et investir dans l'atténuation des changements climatiques et la résilience. Nos activités peuvent faire la différence grâce aux placements que nous effectuons et à notre façon de gérer les actifs au nom de nos clients, notamment dans les domaines forestier, agricole et immobilier. Nous sommes conscients des menaces que représentent les changements climatiques pour nos opérations, notre société et les moyens de subsistance des collectivités où nous menons des activités. Nos efforts de lutte contre les changements climatiques font partie intégrante de notre stratégie commerciale.

L'Accord de Paris demande instamment que des mesures soient prises pour contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C, afin de réduire sensiblement les risques et les effets des changements climatiques.¹ La réalisation des objectifs de l'Accord de Paris exige donc un effort collectif à court et à long terme pour faire progresser la décarbonisation et la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, « les interventions globales, efficaces et innovantes peuvent tirer parti des synergies et réduire les compromis entre l'adaptation et l'atténuation pour faire avancer le développement durable ». ² Des changements aussi profonds présentent à la fois des risques et des occasions considérables pour toutes les institutions, y compris celles du secteur privé. Par conséquent, nos engagements et nos objectifs liés au plan d'action climatique sont guidés par les principes de l'Accord de Paris.

Approche relative au changement climatique

À titre d'investisseur à long terme et de gestionnaire d'actifs, la Société cherche à gérer le risque climatique dans ses investissements et à tirer parti des occasions de contribuer à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Notre approche stratégique est axée sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à nos activités, l'intégration de considérations liées au changement climatique dans nos investissements, le soutien à la croissance des secteurs de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique et l'immobilier écologique, les activités forestières et agricoles durables, tout en favorisant le développement durable sur le plan environnemental dans les collectivités où nous exerçons nos activités. De plus, dans le cadre de nos opérations de Gestion de placements Manuvie, nous faisons régulièrement appel aux sociétés dans lesquelles nous investissons, afin de les encourager à atténuer leur exposition aux risques liés au changement climatique et à harmoniser leurs modèles d'affaires aux perceptions d'un avenir à faible émission de carbone prévu dans l'Accord de Paris.³

¹ https://unfccc.int/files/essential_background/convention/application/pdf/french_paris_agreement.pdf

² <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/chapter/summary-for-policymakers/>

³ <https://unfccc.int/fr/a-propos-des-ndcs/l-accord-de-paris>

Gouvernance relative au changement climatique

Notre cadre de gouvernance du développement durable nous permet d'atteindre nos objectifs en la matière dans l'ensemble de nos activités mondiales en permettant une prise de décision plus facile et plus stratégique dans le contexte de nos objectifs commerciaux. La surveillance de notre cadre ESG fait partie du mandat du Comité de gouvernance et des candidatures (CGC) de notre conseil d'administration. La surveillance assurée par le CGC à l'égard de notre cadre de travail ESG complète le travail du Comité de direction sur le développement durable (CDDD). Font partie de ce comité le chef mondial, Développement durable, ainsi que neuf membres de notre équipe de la haute direction, y compris notre chef de la direction. Le chef mondial, Développement durable préside le Centre d'expertise ESG de Manuvie, qui est composé des responsables du développement durable dans les unités administratives et les services généraux chargés d'intégrer le développement durable à nos pratiques commerciales. Le groupe de travail mondial sur les changements climatiques de Manuvie soutient l'exécution du plan d'action climatique de Manuvie et comprend des représentants des secteurs d'activité. En plus des fonctions du CGC, du CDDD, du Centre d'expertise et du groupe de travail sur les changements climatiques, le Comité directeur de gestion du risque et le comité de gestion des risques du conseil d'administration examinent les risques et les possibilités liés au climat en surveillant les risques émergents et en préparant des rapports à ce sujet. En 2022, Manuvie a constitué le groupe des leaders ESG, qui rassemble des cadres supérieurs de différentes unités administratives et fonctionnelles qui sont responsables de susciter les changements et les progrès dans le cadre de notre programme axé sur les effets et dans l'optique du rendement ESG de Manuvie de manière plus générale.

Gestion des risques liés aux changements climatiques

Conformément au Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCCI), Manuvie définit les risques liés au climat comme étant les effets négatifs potentiels des changements climatiques, lesquels peuvent avoir une incidence directe (p. ex., pertes financières) ou indirecte (p. ex., dommages à la réputation), en raison de leurs répercussions physiques ou de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Guidés par notre [Politique de gestion des risques environnementaux](#), ainsi que par les politiques, les normes et les lignes directrices propres à l'entreprise, nous cernons et catégorisons les occasions et les risques liés au climat à l'aide de la taxonomie des risques actuelle de Manuvie, plus particulièrement pour nos principaux types de risques. Nous ne considérons pas les risques liés au climat comme une catégorie de risques unique, mais comme des risques transversaux pouvant se manifester dans tous nos principaux types de risques existants, y compris les risques stratégiques, les risques de marché, les risques de crédit, les risques liés au produit ou les risques opérationnels, ainsi que les risques juridiques et les risques d'atteinte à la réputation. Par conséquent, les risques climatiques ne sont pas un nouveau type de risque, mais sont considérés comme un modificateur ou un accélérateur des types de risques existants. Notre incapacité à bien nous préparer aux répercussions possibles des changements climatiques peut avoir des conséquences négatives importantes sur notre bilan et notre capacité d'exercer nos activités.

Plan d'action climatique

Nos activités

Réduire les émissions pour diminuer notre empreinte écologique

Pour contribuer activement à la transition vers un monde zéro émissions nettes, nous continuerons à réduire l'empreinte carbone de nos activités.

- Nos activités sont zéro émissions nettes, grâce à la capture du carbone que produisent nos activités forestières et agricoles, qui compense nos émissions.
- Nous nous engageons à réduire nos émissions absolues de portée 1 et 2 de 40 % d'ici 2035, par rapport au niveau de référence de 2019⁴.

Nos placements

Investir activement pour un avenir durable

Nous nous efforçons de mesurer les émissions associées aux placements de notre fonds général, car nous savons qu'ils sont déterminants pour l'incidence climatique de notre entreprise.

- Nous nous engageons à faire en sorte que notre portefeuille de placements du fonds général soit zéro émissions nettes d'ici 2050. Dans le cadre de cet engagement, nous avons établi une combinaison d'objectifs sectoriels et d'objectifs propres à des catégories d'actifs pour les émissions associées aux placements de notre fonds général^{5,6} :
 - Financement des projets de production d'énergie⁷ : réduction de 72 % par kWh de l'intensité des émissions découlant du financement de projets d'ici 2035 ou conformité à l'objectif de l'AIE pour 2035 de 0,14 kg de CO₂/kWh.

- Titres de créance et actions cotés en bourse, à l'exclusion des fonds souverains, dans tous les autres secteurs :
 - Réduction de la température du portefeuille de 2,9 °C en 2019 à 2,5 °C, en voie d'atteindre un réchauffement bien en dessous de 2 °C d'ici 2027, calculée d'après les activités totales de la chaîne de valeur de l'émetteur (émissions de portée 1, 2 et 3).
 - Réduction de la température du portefeuille de 2,7 °C en 2019 à 2,3 °C, en voie d'atteindre un réchauffement bien en dessous de 2 °C d'ici 2027, calculée d'après les activités d'exploitation de l'émetteur (émissions de portée 1 et 2).
- Nous continuons d'accroître nos investissements respectueux de l'environnement, notamment dans les énergies renouvelables, l'immobilier écoénergétique et carboneutre, la foresterie durable et l'agriculture durable.

Nos produits et services

Contribuer à l'atténuation des changements climatiques et à la résilience

En tant qu'assureur vie et gestionnaire d'actifs d'envergure mondiale, nous comprenons le lien entre notre environnement et la santé humaine. Nous sommes en position d'offrir des solutions fondées sur la nature afin d'atténuer les changements climatiques. C'est pourquoi nous accélérons le rythme de l'innovation afin de mettre au point des produits qui répondent aux besoins des épargnants et favorisent un avenir plus durable.

- Gestion de placements Manuvie continuera d'offrir aux clients des options de placement durables, comme la stratégie d'obligations asiatiques durables et la stratégie climatique mondiale.
- Grâce à nos capacités dans les secteurs de l'agriculture et des terrains forestiers, nous offrons des stratégies de placement pour les personnes qui s'intéressent aux solutions axées sur la nature, capables de capter encore plus de carbone par dollar investi.
- Nous consacrons des ressources afin de mieux analyser les répercussions du climat sur la morbidité et la mortalité.



Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter www.manulife.com/fr/about/sustainability.html

⁴ L'année de référence 2019 est une année typique pour nos activités. La pandémie de COVID-19 a mené à l'adoption du télétravail dans l'ensemble de nos activités, de sorte que nos émissions de 2020 ne sont pas représentatives d'une année typique.

⁵ Par rapport à une estimation de référence de 2019.

⁶ Nos objectifs provisoires sont établis conformément à la méthode qui s'applique aux institutions financières décrite par la Science Based Targets initiative (SBTi) avec des critères pour un réchauffement bien inférieur à 2 degrés, en combinaison avec les méthodes de comptabilisation des émissions du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF).

⁷ Le financement de projet est défini, conformément aux indications de la SBTi pour les institutions financières, comme un prêt ou un placement (privé) au bilan dont l'utilisation connue des produits est désignée pour une activité ou un ensemble d'activités clairement définis, comme la construction d'une centrale alimentée au gaz, d'un projet éolien ou solaire ou de projets d'efficacité énergétique.